

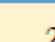
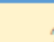



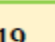



# Calendrier de collecte des matières résiduelles 2018

## Novembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5			7	8	9
11	12	13	14	15	16	17
18	19			21	22	23
25	26	27		28	29	30

## Décembre

D	L	M	M	J	V	S
2	3		4	5	6	7
9	10	11	12	13	14	15
16	17				19	20
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : 8h30 à 12h00

### Personnel :

Directrice générale : Chantal Tremblay  
 Employé municipal : Marc-André Migneault 418-750-6485  
 Inspecteur en urbanisme : Michel Lagacé 418-775-6485  
 Agente en milieu rural : Kathy Laplante 418-775-8445, poste  
 2251 ou 775-8188



## MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt  
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0  
 Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591  
 Courriel : [grandmetis@mitis.qc.ca](mailto:grandmetis@mitis.qc.ca)

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

# INFO-MUNICIPALE



## NOVEMBRE 2018

### Municipalité de Grand-Métis

*Chantal Tremblay,*  
 Directrice générale / sec. trés.

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL  
 DE LA RIVIÈRE MITIS

# Informations diverses

## ❖ **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :**

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **le lundi 5 novembre et le 3 décembre 2018** à 19h30 au bureau municipal.

## ❖ **BACS DISPONIBLES :**

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 78.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

## ❖ **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

## HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE :

Le bureau municipal sera fermé le 7 novembre pour formation. En cas d'urgence, vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur ou communiquer avec un membre du conseil.

## APPEL DE CANDIDATURES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La municipalité de Grand-Métis est à la recherche d'un(e) citoyen(ne), dont la résidence principale est située sur le territoire de la municipalité, afin de pourvoir un poste vacant au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité est mandaté par le conseil municipal afin de formuler des recommandations sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dont en outre, les demandes de dérogations mineures.

Cette implication est faite de façon bénévole et nécessite une disponibilité d'environ une heure, et ce, une à deux fois par année.

Si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec Chantal Tremblay au 418 775-6485.

PRÉDICTION DES MARÉES – NOVEMBRE 2018											
POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)											
Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
01	03 :08	1.0	09	02 :50	3.5	17	03 :33	1.3	25	03 :11	3.5
01	09 :10	2.8	09	08 :42	0.6	17	09 :51	2.8	25	09 :01	0.5
01	15 :04	1.2	09	14 :59	4.1	17	15 :51	1.5	25	15 :24	4.3
01	21 :36	3.4	09	21 :25	0.4	17	21 :58	2.9	25	21 :52	0.3
02	04 :24	1.0	10	03 :30	3.3	18	04 :26	1.3	26	03 :59	3.5
02	10 :26	2.9	10	09 :17	0.7	18	10 :41	3.0	26	09 :46	0.6
02	16 :30	1.2	10	15 :38	4.0	18	16 :51	1.4	26	16 :12	4.2
02	22 :51	3.4	10	22 :06	0.5	18	22 :56	3.0	26	22 :42	0.4
03	05 :29	0.9	11	04 :09	3.1	19	05 :11	1.2	27	04 :50	3.3
03	11 :35	3.1	11	09 :52	0.9	19	11 :27	3.2	27	10 :35	0.7
03	17 :31	1.0	11	16 :19	3.8	19	17 :39	1.2	27	17 :04	4.1
03	23 :58	3.5	11	22 :48	0.8	19	23 :43	3.2	27	23 :38	0.5
04	06 :23	0.8	12	04 :50	3.0	20	05 :50	1.0	28	05 :45	3.2
04	12 :31	3.4	12	10 :29	1.0	20	12 :06	3.5	28	11 :31	0.9
04	18 :43	0.7	12	17 :02	3.6	20	18 :21	0.9	28	18 :03	3.8
05	00 :54	3.6	12	23 :34	1.0	21	00 :25	3.3	29	00 :41	0.7
05	07 :09	0.6	13	05 :35	2.8	21	06 :25	0.9	29	06 :47	3.1
05	13 :19	3.7	13	11 :12	1.2	21	12 :43	3.7	29	12 :37	1.0
05	19 :33	0.5	13	17 :49	3.4	21	19 :01	0.7	29	19 :08	3.6
06	01 :42	3.7	14	00 :25	1.2	22	01 :05	3.4	30	01 :49	0.8
06	07 :50	0.6	14	06 :27	2.7	22	07 :01	0.7	30	07 :54	3.0
06	14 :01	3.9	14	12 :03	1.3	22	13 :21	4.0	30	13 :54	1.1
06	20 :19	0.4	14	18 :43	3.1	22	19 :41	0.5	30	20 :16	3.4
07	02 :27	3.7	15	01 :25	1.3	23	01 :45	3.5	01	02 :56	0.9
07	08 :29	0.5	15	07 :28	2.6	23	07 :39	0.6	01	09 :04	3.1
07	14 :42	4.1	15	13 :09	1.5	23	13 :59	4.2	01	15 :15	1.1
07	21 :03	0.3	15	19 :45	3.0	23	20 :23	0.3	01	21 :26	3.3
08	02 :09	3.6	16	02 :31	1.3	24	02 :27	3.6	02	03 :57	0.9
08	08 :06	0.6	16	08 :38	2.7	24	08 :18	0.5	02	10 :09	3.3
08	14 :20	4.1	16	14 :32	1.6	24	14 :40	4.3	02	16 :27	1.0
08	20 :44	0.3	16	20 :52	2.9	24	21 :06	0.3	02	22 :33	3.3

# INFO-PRÉVENTION

Bulletin d'information en sécurité incendie



Novembre 2018

## CHANGEZ VOS PILES !

Le Service de sécurité incendie de la MRC de La Mitis tient à vous rappeler qu'il est important de profiter du changement d'heure pour remplacer la pile de votre avertisseur de fumée. L'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour sauver votre vie et celles de vos proches en cas d'incendie. Il est donc primordial de vérifier régulièrement son fonctionnement et de remplacer périodiquement sa pile. Vérifiez également la date de péremption de l'appareil. Un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans.

### Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches

Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

- Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai (Source : *Code de sécurité du Québec (CBCS)*)

### Comment choisir un avertisseur de fumée

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher ;
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson ;
- L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de dix ans ;
- Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son ;
- Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il devrait idéalement contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant ;
- Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

Texte : ministère de la Sécurité publique du Québec

### Vous avez des questions? Contactez :

Renaud Gagnon ou Korin Gagné  
Service de sécurité incendie et civile  
418 775-8445



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de Grand-Métis statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 70, chemin Kempt, sur la demande de dérogation mineure numéro D2018-01 déposée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 2011-0150* de la municipalité de Grand-Métis.

### DEMANDE NUMÉRO D2018-01

#### Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Demande de dérogation mineure afin que soit autorisée l'absence d'une porte d'entrée de dimension standard sur le mur avant au rez-de-chaussée du bâtiment principal d'habitation, tel qu'exigé par le *Règlement de zonage numéro 2011-0145*.

Cette dérogation mineure, si elle était accordée, permettrait l'absence d'une porte d'entrée de dimension standard sur le mur avant au rez-de-chaussée du bâtiment principal d'habitation.

#### Désignation de l'immeuble affecté :

206, route 132  
Lot 5 764 046 du cadastre du Québec

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Grand-Métis, ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

Chantal Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Le Mot vert du mois – « Comment bien mettre son bac au chemin? »

Bonjour à toutes et tous,

Comment bien mettre son bac au chemin? La question semble anodine, mais elle constitue une source assez grande de frustrations, de retards et de bris coûteux et inutiles. Voici une liste de petites choses importantes à retenir pour bien mettre son bac au chemin :

- **Les bacs à déchet et bacs bleus doivent être des bacs roulants de 240 ou 360 litres.** Aucun autre type de bac n'est accepté dans la collecte. Ils sont disponibles dans la majorité des quincailleries.
- **Utilisez la bonne couleur de bac.** Le bac bleu est pour le recyclage, le bac brun pour le compostable et le bac vert ou noir pour les déchets! Autrement, des déchets se retrouvent dans le recyclable, du plastique dans le compostable et du papier va inutilement à l'enfouissement.
- **Attention au poids!** Des bacs trop lourds peuvent endommager le bac lui-même ou ne pas être ramassés. La terre, le sable, la roche ne vont pas dans vos bacs. Payer pour enfouir de la terre, ce n'est pas très logique. Les résidus de construction, les produits dangereux, les branches et les encombrants eux vont à l'Écocentre.
- **Placez votre bac la veille de la collecte, après 18h00.** Les heures de collecte varient selon les conditions routières, itinéraires, bris, etc. Il se peut que le camion passe toujours à 7h15, mais si vous attendez 7h00 pour mettre votre bac au chemin et qu'une journée le camion a changé d'itinéraire et a dû passer à 6h00, vous ne serez pas content!
- **Les roues et poignées doivent toujours être orientées vers la maison, le bac le plus près de la bordure du chemin, mais toujours sur votre terrain.** Beaucoup de bacs sont brisés parce qu'ils étaient mal positionnés ou parce qu'ils se trouvaient dans le chemin et se sont fait accrocher par une voiture ou une déneigeuse.
- Si vous devez avoir 2 bacs ou plus, placez-les un à côté de l'autre et **espacez les d'environ 1 mètre (3 pieds)** afin de permettre au bras mécanisé de saisir les bacs sans problème.
- **Les bacs bruns appartiennent à votre municipalité.** Chaque bac brun a une puce qui attribue un bac à une résidence. Si vous déménagez, votre bac brun doit rester à la même maison. Pour le bac bleu, contactez votre municipalité afin de savoir la politique en place.

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.



**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles  
Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)  
Courriel: [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)  
Tél. : 418 775-8445, poste 1138

## Constitution de l'épicerie coop Mitissée serrée

**Mardi, 9 octobre 2018** – C'est ce mardi, 2 octobre dernier, que se tenait l'Assemblée générale d'organisation de l'épicerie coop Mitissée serrée. Plus d'une vingtaine de membres ont pris part à l'Assemblée où ils ont élu leur premier conseil d'administration.

Dès le début de son mandat, le conseil d'administration devra analyser les réponses reçues à la suite de son appel d'offres lancé en septembre dernier pour la recherche d'un bâtiment. Cet endroit permettrait à la coop de développer, entre autres, ses activités de vente de produits locaux, de transformation des aliments ainsi que la tenue d'ateliers de cuisine collective.

### Description du projet d'épicerie coop

Le projet consiste à mettre en place une épicerie sous forme de coopérative de solidarité qui offrira des produits locaux (viandes, légumes, fruits et mets préparés) afin de créer un lien plus «serré» entre le consommateur et le producteur. La coop a pour but d'offrir aux citoyens de La Mitis et des MRC voisines des aliments régionaux, bas-laurentiens et gaspésiens, et ce, 12 mois par année en plus d'offrir une vitrine des plus intéressantes à ses producteurs.

Merci aux commanditaires qui ont permis la tenue de cette importante assemblée :



**Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage**

– 30 –

### Pour information :

Valérie Michaud, présidente  
418-739-3097  
[coop.mitissee.serree@gmail.com](mailto:coop.mitissee.serree@gmail.com)

## ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

### Les journées de la culture

Le 28 septembre dernier, les élèves de l'école primaire ont participé à la Journée de la culture. Chaque classe a préparé un petit quelque chose afin de le présenter au reste de l'école en après-midi. Danse folklorique, chanson, expressions québécoises et jeux d'associations ont été présentés. De plus, les élèves ont cuisiné des macarons au chocolat avec 2 membres du Cercle des fermières de Saint-Octave-de-Métis.

Aussi dans le cadre des journées de la culture, les organismes de Saint-Octave-de-Métis se sont rassemblés afin d'offrir un centre du village animé. Étaient au rendez-vous : danse en ligne, visite de l'Église, exposition historique, exposition à la serre, partie de pétanque, visite de la Maison Octavie et exposition de véhicules antiques.

Merci à tous les bénévoles et participants lors de cette journée.



### Carnaval de Saint-Octave-de-Métis

Le Comité du Carnaval de Saint-Octave-de-Métis est en train de se former. Il reste encore de la place! La prochaine rencontre se déroulera le lundi 5 novembre prochain à 19 h au Centre Récréatif. Pour information, communiquez avec Josy-Anne au 418 732-6684.



**NB. Il n'est pas nécessaire d'habiter à Saint-Octave pour faire partie de ces comités.**

## RASSEMBLEMENT SCOLAIRE AU SENTIER MITIWEÉ

Plus de 275 élèves de l'école des Cheminots de Price, Saint-Octave et Métis-sur-Mer ont pris part, le 27 septembre, à une activité de plein air dans le but de mieux connaître le sentier Mitiwée.

Cette sortie était coordonnée par les municipalités de Price et Grand-Métis, avec l'appui de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent. Elle s'inscrit dans une série d'activités visant à promouvoir ce sentier riverain.

Les jeunes participants se sont prêtés à des ateliers portant sur la faune et la flore. Ils ont aussi eu l'occasion de peindre des cabanes à oiseaux qui seront installées sur le site. Courses à relais, maquillage et autres activités meublaient aussi la journée.



## FÉLICITATIONS À VÉRONIQUE PARENT

Le 15 avril dernier, lors de la fête des bénévoles, Véronique Parent (fille de Nathalie Michaud et de Steeve Parent de Saint-Octave) s'est vu remettre un prix dans le cadre du projet *Récompensons nos jeunes bénévoles* de l'URLS.

Cette reconnaissance ne s'est pas arrêtée là. La candidature de Véronique a été déposée pour le *Prix Dollard-Morin* dans la catégorie de la relève en loisir.

Pour ceux et celles qui la connaissent bien ou bien qui participent aux activités de loisir intermunicipal, je suis certaine que vous avez déjà vu Véronique puisqu'elle y est pratiquement toujours!

Je suis fière de vous annoncer que sa candidature a été retenue et qu'au mois de novembre, nous serons à l'Assemblée nationale pour une cérémonie officielle où elle se verra félicitée pour son implication.

Le *Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin* est la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec pour reconnaître de façon particulière l'apport bénévole remarquable de Québécois et Québécoises.



Bravo et merci pour ton implication!

## DES NOUVELLES DU CERCLE DES FERMIERES

Le *Cercle des fermières de Saint-Octave-de-Métis* souhaite vous informer que ses ateliers du mercredi après-midi sont recommencés. De plus, le conseil d'administration souhaite aviser ses membres que le souper de Noël aura lieu le 23 novembre prochain à 18 h. La confirmation de votre présence est obligatoire. Pour inscription ou pour information, communiquez avec Marie-Paule Turbide au 418 775-1454.

27

# HALLOWEEN À PADOOOO!

PARADE FUNÈRE  
DÉPART DE L'ÉCOLE PRIMAIRE À 18 H  
217, rue Beaulieu, Padoue

**ACTIVITÉS DANS LE PARCOURS :**

- JEUX D'HABILITÉS;
- CORRIDOR HANTÉ, ENCORE PLUS EFFRAYANT;
- FILMS DE PEUR;
- LABORATOIRE HANTÉ;
- OLYMPIADES;
- ESPACE PHOTOS DE FAMILLE;
- MURAILLE COLLECTIVE;
- FEU DU NÉGATIF.
- ET BIEN PLUS!

**ACTIVITÉ 100% FAMILIALE  
1 \$ / PARTICIPANT**

**À PRÉVOIR :**

- COSTUME**
- SOURIRE**
- LAMPE DE POCHE**

**CONCOURS  
DU COSTUME  
FAIT MAISON!**

**POUR INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC LYNDA HARQUAIL AU  
418 775-9654 OU JOSY-ANNE BÉRUBÉ AU 418 732-6684.**

### DANSE EN LIGNE avec Jean-Clément Lavoie

#### SAINT-OCTAVE

Tous les jeudis soirs  
au Centre Récréatif

Pour information, communiquez avec  
Gaétane Bérubé au 418 775-3191  
Fin le 13 décembre

#### PADOUE

Tous les lundis soirs, 19 h 30  
au gymnase de l'école primaire

Pour information, communiquez avec  
Nicole au 418 775-7319.



### COURS DE FRANÇAIS ET ORDI

Les ateliers de français et d'initiation  
à l'ordinateur sont débutés à  
Saint-Octave-de-Métis et à Padoue!

Padoue : tous les mardis matins à  
l'école primaire de Padoue.

Saint-Octave-de-Métis :  
tous les jeudis AM  
au bureau municipal de  
Saint-Octave.

Pour information, communiquez avec  
Gilberte Leblanc au 418 775-1999.

### CERCLE DES FEMMIÈRES

Les ateliers du Cercle des femmes  
de Saint-Octave-de-Métis sont  
recommencés.

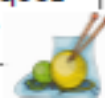
Tous les mercredis après-midis

Fin le 21 novembre

au Centre Récréatif de Saint-  
Octave-de-Métis.

Pour information, communiquez  
avec Marie-Paule Turbide

418 775-1151



### BASKETBALL POUR TOUS

Tous les jeudis  
de 18 h 30 à 20 h  
au gymnase de l'École du Sommet  
Padoue  
Ouvert à tous  
Début le 5 avril  
Équipes sur place  
**GRATUIT!**



Pour information sur la  
programmation ou pour des  
suggestions, veuillez  
communiquer avec Josy-Anne  
Bérubé au 418 732-6684

### VIE ACTIVE SAINT-OCTAVE

Tous les mercredis et vendredis  
10 h

À la Maison Octavie



### ACTIVITÉS DES BLÉS D'OR

Pétanque extérieure ou jeux intérieurs  
en cas de pluie.  
(Sacs de sable, pétanque atout, etc.)

Tous les mardis après-midi  
à 13 h 30  
au Centre Récréatif de  
Saint-Octave-de-Métis

Activité gratuite  
Fin le 11 décembre

Information :  
Gaétane Bérubé au 418 775-3191  
**OUVERT À TOUS**

### MÉLI-MÉLO SPORTIF



Initiation à différents sports.  
au gymnase de Padoue.  
Transport en autobus fourni  
pour l'aller **SEULEMENT**, de l'école de  
Saint-Octave-de-Métis à l'école de  
Padoue.

20\$ / enfant // 8 cours

5 ans à 8 ans : tous les mardis  
de 15 h 15 à 17 h.

9 ans à 13 ans : tous les jeudis  
de 15 h 15 à 17 h.

Initiation au basketball : tous les  
mercredis.

Pour information, communiquez avec  
Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.



Allez aimer la Page  
Facebook du Service des  
loisirs intermunicipal de  
Padoue, St-Octave de Métis  
& Grand-Métis, pour être au  
courant de toutes les  
activités qui s'offrent à vous!



### BRAVO AUX GENS D'ICI!

Dans le cadre des ateliers de formation continue offerts à Saint-Octave-de-Métis par CLEF Mitis Neigette, un groupe de 6 femmes a écrit, fait le choix des éléments de décors et des costumes en plus d'être comédiennes pour une saynète traitant de la maltraitance faite aux aînés. Bravo Noëlla Migneault de Saint-Octave-de-Métis pour l'écriture de cette saynète, Gilberte Leblanc ainsi qu'à toutes les participantes à ce projet. Soyez fières de vous! Merci à CLEF Mitis Neigette d'avoir poussé aussi loin cette réalisation.

Pour voir le reportage et la saynète, rendez-vous sur le site internet de la télévision de la Mitis, sous l'onglet « société » :

<http://www.tvmitis.ca/societe/6706-ah-le-bel-age-une-saynete-pour-reflechir-sur-la-maltraitance-faite-aux-aines>

### ÉVÉNEMENTS À VENIR!

#### APRÈS-MIDI CINÉMA – LA BOLDUC

La Table d'Harmonisation en loisir des aînés invite la population à assister à son après-midi cinéma qui aura lieu le 25 novembre prochain à 13 h 30, au Centre Récréatif de Saint-Octave-de-Métis. Le film présenté sera « La Bolduc », un film québécois réalisé par François Bouvier.

Activité gratuite. Collation en vente sur place.

Pour information, communiquez avec

Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.



#### DÎNER DE NOËL DES BLÉS D'OR DE LA MÉTIS

L'organisme Les Blés d'Or de la Métis vous invite cette année encore à son dîner de Noël qui se déroulera le 16 décembre prochain au Centre Récréatif de Saint-Octave-de-Métis. Un menu traditionnel des fêtes sera servi ainsi qu'un vin d'honneur. Le coût en est de 15 \$ par personne. Danse en ligne en après-midi et prix présence. Plus d'information à venir!



## Venez assistez à une partie de l'Océanic

Au Colisée Financière Sun Life

111, 2E rue Ouest, Rimouski, QC G5L 4X3

**Dimanche, 27 janvier 2019 à 15h**

**Tarif spécial incluant le transport :**

**5.50\$ / 15 ans & -**

**15\$ / adulte**

**13\$ / 65 ans & +**



Région  
Bas Saint-Laurent



**Départ en autobus de:**

**Saint-Octave: 13h45**

**Sainte-Flavie: 14h**

**Réservation avant le 29 novembre 2018 :**

**Sainte-Flavie et Mont-Joli: Ginette Julien au 418-730-2325**

**Saint-Octave: Gaétane Bérubé au 418-775-3191**